

TAXE D'HABITATION : Renseignements extraits du rôle général 2022

1386 bis TH

Direction : 160 CHARENTE
Commune : 024 AUSSAC-VADALLE

18/11/2022

I. LOCAUX TAXÉS À LA TAXE D'HABITATION COMPRIS DANS LE RÔLE GÉNÉRAL	Nombre de locaux taxés			Nombre d'articles du rôle	Valeur locative brute revalorisée			
	THP	THE	THS		THP et THE	TOTAL	Dont valeur locative brute exonérée	
							TOTAL	
TH				4	5	6	7	
1. Ensemble des locaux et dépendances imposables	374	0	41	248	585 146	640 220	30 016	
1a > dont locaux non professionnels	374	0	41	248	585 146	640 220	30 016	
1b > dont locaux professionnels	0	0	0	0	0	0	0	
1c > dont locaux soumis à majo. THS			0					
2. Locaux susceptibles de majo THS			0			0		
3. Locaux exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	
4. Autres locaux et dépendances bâties (ligne 1 – ligne 3)	374	0	41	248	585 146	640 220	30 016	
5. Dépendances bâties								
5a. Rattachées au local d'habitation (imposition globale)	145	0	15	102	38 503	41 014	2 866	
5b. Non rattachées au local d'habitation (art TH distinct)	1	0	1	2	303	601	0	
6. Locaux d'habitation proprement dits [ligne 4 – (ligne 5a + 5b)]	228	0	25	Total articles THP 224	546 340	598 605	27 150	
7. Locaux d'habitation imposés en sus du premier sous un même article	5	0	2				8. Nb locaux (art. 55 loi SRU) 0	
THLV								
9. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de la commune			0	0		0		
10. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de l'EPCI			0	0		0		

II. VLM, BASES EXONÉRÉES ET BASES NETTES D'IMPOSITION TAXÉES AU PROFIT DE :					
	1 – Commune	2 – Syndicats	3 – Intercommunalité*	4 – THP et THE	5 – VL des THS
1. VL moyenne	(I) 2 498	(I)	(I) 2 590		
2. VL moyenne retenue / abattement		(II)	(II) 2 590		
3. Base nette imposée ou dégrégée	101 951		101 940	46 877	55 074
4. Base nette imposée sans ajustement	102 597		102 514		
5. Base nette exonérée TSE					
6. Base nette exonérée GEMAPI					
7. Bases brutes exonérées ZRR	Exo M1	Exo M2		Total	

III. ABATTEMENTS : QUOTITÉS ET POURCENTAGES	Commune			Intercommunalité*		
	Quotité avant ajustement 1	Quotité ajustée 2	Taux (%) 3	Quotité avant ajustement 4	Quotité ajustée 5	Taux (%) 6
1. Abattement général à la base	NON VOTE			NON VOTE		
2. Abattement par personne à ch. à partir de la 1ère	250	323	10	259	324	10
3. Abattement supp. par pers. à ch. à partir de la 3ème	375	458	15	389	463	15
4. Abattement spécial à la base	NON VOTE			NON VOTE		
5. Abattement spécial handicapé	NON VOTE	106	15	NON VOTE	95	

IV. RÉPARTITION DES ARTICLES DU RÔLE EN FONCTION DU NOMBRE DE PERSONNES À CHARGE							
Nombre d'articles du rôle	Afférents aux résidences secondaires 1	Afférents aux dépendances principales isolées 2	Afférents aux résidences principales avec :				
			0 pers. à charge 3	1 pers. à charge 4	2 pers. à charge 5	3 pers. à charge 6	4 pers. à charge 7
1. Imposés ou dégrégés	24	0	127	35	38	11	0
2. Exonérés		0	11	1	0	0	0

V ABATTEMENTS APPLIQUÉS DANS LE RÔLE AUX ARTICLES IMPOSÉS			Commune	Intercommunalité*	Syndicat(s)	Taxe GEMAPI
			1	2	3	4
1. Abattement général à la base	a. Nombre d'articles du rôle					
	b. Total des abattements					
2. Abattement pour charges de famille	a. Nombre de personnes		135	135		135
Personnes des deux premiers rangs (1 ^{ère} et 2 ^e pers.)	b. Total des abattements		41 029	41 148		41 029
Personnes à partir du 3e rang (3 ^e pers. et au-delà)	c. Nombre de personnes		14	14		14
	d. Total des abattements		6 183	6 251		6 183
3. Abattement spécial à la base	a. Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier		37	37		37
	b. Total des abattements appliqués		3 922	3 515		3 922
4. Abattement spécial handicapé	a. Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier					
	b. Total des abattements appliqués					
5. TOTAL	Montant		51 134	50 914		51 134

VI. RÉPARTITION DU NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE EN FONCTION DU MONTANT DES COTISATIONS BRUTES						
Tranches de cotisations (en euros)	Nombre d'articles du rôle	Cotisations mises en recouvrement au profit des collectivités ci-après (total des col. 3 à 4)	Répartition des cotisations brutes par collectivité		Frais	
			Communes Syndicats TSE et GEMAPI	Intercommunalités*		
1	2	3	4	5		
1. De 0 à 11	186	0	0	0	0	0
2. De 12 à 99	4	215	170	45	4	
3. De 100 à 199	15	2 360	1 864	496	28	
4. De 200 à 299	13	3 230	2 549	681	41	
5. De 300 à 399	13	4 388	3 463	925	83	
6. De 400 à 499	6	2 668	2 106	562	61	
7. De 500 à 599	5	2 700	2 132	568	56	
8. De 600 à 699	2	1 231	972	259	24	
9. De 700 à 799	1	756	597	159	23	
10. De 800 à 899	0	0	0	0	0	0
11. De 900 à 999	0	0	0	0	0	0
12. 1000 et plus	3	4 042	3 193	849	124	
13. TOTAL	248	21 590	17 046	4 544		444

VII. EXONERATIONS/DÉGRÈVEMENTS D'OFFICE (THP, THE), NON-VALEURS (THP, THE, THS)						
		Code	Nombre d'articles THP, THE	Nombre d'articles THS	Dégrèvements / Exonérations	Bases nettes (I.1.6) / Abattues (I.7)
		1	2	3	4	5
1. Exonération DOM (art 332 Ann. II)	ED					
2. Exonération (Vieux parents)	a. commune b. intercommunalité*	EX	12			29 693
3. Exonération TSE local HLM/SEM (**)	EX					
4. Exonération Taxe GEMAPI local HLM/SEM (**)	EX					
5. Cotisations brutes nulles						
6. Dégrèvements totaux : gestionnaires	DT					
7. Abattement Mayotte (art. 1496 II bis)	AB					
8. Réforme TH totale (art. 1414 C I 2)		174		77 312		
9. Réforme TH avec lissage (art. 1414 C I 3)		2		1 958		
10. Réforme TH forfaitaire (art. 1414 C III)		36		18 283		
11. Non-valeurs	NV					
12. TOTAL		212		97 553		

VIII. NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE COMPORTANT :						
Une valeur brute positive		Une valeur locative nette pour les articles imposés		La délivrance d'un avis d'impôt		
Articles imposés	Articles exonérés	Commune	Intercommunalité*			
1	2	3	4	5	6	7
236	12	62		62	62	0

IX. TAUX ET PRODUITS PAR COLLECTIVITÉ								
	Taux 2022	Taux 2021	Nombre d'articles TH	Montant réel TH	Montant Lissage	Nombre d'articles THLV	Montant réel THLV	Montant net (TH + THLV)
	1	2	3	4	5	6	7	8
1. Commune	16,11000	16,11000		16 425				16 424
- dont montant net THP/THE pour Etat								7 552
2. Syndicat de communes (taux global)								
3. Intercommunalité*	4,46000	4,46000		4 544				4 543
- dont montant net THP/THE pour Etat								2 087
4. TSE	0,10400	0,11800		58				60
5. TSE Autres								
6. Taxe GEMAPI	0,54900	0,45100		563				588
7. Majoration THS								
8. Frais (THP, THE)			224	95				
9. Frais (THS)			24	349				
10. Frais (THLV)								
11. TOTAL			248	22 034				

(*) Communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, métropoles.

(**) Données réelles ou potentielles en l'absence de produit voté pour les taxes GEMAPI, TSE et TSE autres. Les données potentielles sont restituées en *italique*.